



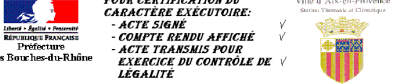
Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.302**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20130603-27869- DE-1-1_0 |
| Date de signature : 05/06/13 |
| Date de réception : mercredi 5 juin 2013 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p> |

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE MATERNELLE SEXTIUS - ANNEE
SCOLAIRE 2012/2013**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Victor TONIN à Mme Catherine SILVESTRE

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction Coordinatrice de l'Education

Direction des Affaires Scolaires

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13**

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Nomenclature : 7.5 Subventions**Politique Publique** : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS
SCOLARISES**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE MATERNELLE SEXTIUS -
ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Directrice de l'école maternelle Sextius a sollicité une subvention de la Ville dans le cadre d'un projet d'école « réalisation d'une fresque sur les murs de la cour de l'école ».

Cette fresque sera réalisée dans le cadre d'ateliers animés par des parents d'élèves et s'inscrit dans le volet « culture humaniste » du projet d'école (réalisation année scolaire 2013/2014).

Afin que cette fresque puisse être réalisée, il convient dans un premier temps, de procéder à la préparation des murs par les parents d'élèves.

Le montant de la subvention sollicitée, soit 563,00 €, correspond à l'achat de peinture et matériel divers.

Le montant de la subvention allouée sera versée sur le compte de la coopérative de l'école maternelle Sextius.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle Sextius d'un montant de 563,00 € (cinq cent soixante trois euros) ;

- **DIRE**, que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville pour l'exercice 2013 – compte budgétaire 92213 6574 1683 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.302 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE MATERNELLE SEXTIUS -
ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 48 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 48 |
| Pour | : 48 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**